

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 3 juin 2019, à 19 h 30. Sont présents les conseillers municipaux: Messieurs Dave Bourque, Marc Hardy, Claude Morin et Mesdames Sylvie Goyette et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, maire. Le directeur général, M. Alain Therrien et Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale, sont aussi présents.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2019-0603-086

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé M. Marc Hardy, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté:

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de Mai 2019
- 4) Adoption des comptes Municipalité de Barraute
- 5) Correspondance
- 6) Première période de questions
- 7) Travaux municipaux
 - 7.1 Calendrier des travaux
 - 7.2 Suivi
 - 7.2.1 Fonds culturel de la MRC Abitibi – Musée de l'audio
 - 7.2.2 Projet serre
 - 7.2.3 Site Précibois
 - 7.2.4 Rencontre entre les maires – Service incendie
 - 7.2.5 Circuit religieux
 - 7.2.6 Correctif Eau pluvial 2^e Rue Ouest
 - 7.2.7 MTQ – Travaux Été 2019
 - 7.2.8 Réseau Biblio – Projet FAAR
 - 7.3 Autre information
- 8) Suivi des dossiers des conseillers
- 9) Faits saillants du rapport financier 2018
- 10) Rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie
- 11) Offre de service – Réfection de la rue Principale Sud
- 12) Offre de service – Inspection d'égouts et mise à jour du plan d'intervention
- 13) Demande de modification règlement de zonage
- 14) Demande de modification à la taxation
- 15) Avis de motion – Règlement d'emprunt
- 16) Projet – Règlement d'emprunt
- 17) Appui – Projet MHAR
- 18) Travaux de dédommagement citoyen
- 19) Acquisition immeuble – Service des travaux publics
- 20) États financiers au 30 avril 2019
- 21) Démarches acquisition infrastructures – Corporation Mont-Vidéo
- 22) Offre de service –Alimentation/distribution en eau potable et traitement des eaux usées
- 23) Procédure pour le traitement des plaintes
- 24) Festivités Foire du camionneur – Restauration
- 25) Libération de fonds de garantie
- 26) Demande aide financière – Fondation québécoise du cancer
- 27) Informations diverses :
 - a) Situation d'urgence – Affaissement sur la 2^e Rue Ouest
- 28) Deuxième période de questions
- 29) Levée de l'assemblée

2019-0604-087

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MAI 2019

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mai 2019 du Conseil soit et est par la présente adopté.

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

Comptes payés au 31 mai 2019

1	Salaire net des employés et élus municipaux.....	56 868.88 \$
2	Association des chefs en sécurité - Cotisation.....	304.68 \$
3	Association des chefs en sécurité - Congrès.....	626.61 \$
4	Deshaies - Aréna.....	1 141.39 \$
5	Bibliothèque municipale - Abonnements.....	453.00 \$
6	Réseau biblio de l'A.-T. - Fournitures de bureau.....	21.62 \$
7	Frito Lay - Aréna.....	752.64 \$
8	Gendron, Denis - Frais de déplacement.....	49.50 \$
9	L'Infuseur distribution - Achats aliments aréna.....	171.36 \$
10	Groupe d'embouteillage Pepsi - Aréna.....	617.76 \$
11	Intermarché Barraute - Aréna.....	852.28 \$
12	SNC Lavalin - Honoraires Pavage.....	1 152.74 \$
13	SNC Lavalin - Honoraires Pavage.....	702.78 \$
14	SNC Lavalin - Honoraires Pavage.....	1 362.45 \$
15	Revenu Québec - Remise du mois d'avril.....	19 936.01 \$
16	Agence du revenu du Canada - Remise du mois d'avril.....	7 379.64 \$
17	SSQ Groupe Financier - Assurances collectives.....	2 932.87 \$
18	Hydro-Québec - Frais électricité.....	7 088.82 \$
19	Papeterie commerciale - Classeur plans.....	205.81 \$
20	Télédistribution Amos - Système téléphonie.....	247.01 \$
21	Telus - Services mobiles véhicules.....	1 448.33 \$
22	Canadien National - Entretien passage à niveau.....	496.00 \$
23	Hydro-Québec - Frais électricité.....	1 213.62 \$
24	Télédistribution Amos - Service internet.....	258.46 \$
25	Therrien, Raymond - Entretien ménager.....	812.08 \$
26	Autobus Maheux - Frais de messagerie.....	52.44 \$
27	Centre du travail - Bottes de sécurité M. Lefebvre.....	241.44 \$
28	Gestion Loca-bail - Support et maintenance, tableau.....	2 038.53 \$
29	H2lab - Analyse d'eau.....	223.98 \$
30	Bell Mobilité - Frais de cellulaires.....	793.53 \$
31	MRC Vallée-de-l'Or - Recyclage.....	916.57 \$
32	Pétroles JC Trudel - Carburant diesel.....	4 226.30 \$
33	Groupe Lexis Média - Publicité.....	811.73 \$
34	Bigué & Bigué, avocats - Honoraires professionnels.....	247.83 \$
35	Télébec - Publicité annuaire.....	56.28 \$
36	Corporation des officiers municipaux - Adhésion 2019.....	431.16 \$
37	Amnor Industries - Traitement matières résiduelles.....	198.36 \$
38	Buro Plus Gyva - Fourniture de bureau.....	112.31 \$
39	Centre de services partagés - Normes ouvrages routiers.....	134.01 \$
40	Millaire & Godbout - Entretien machinerie.....	113.57 \$
41	Équipement R.S. Lacroix - Achat remorque canots.....	4 011.39 \$
42	Usinage Lacroix - Entretien camion.....	811.23 \$
43	9372-0597 Québec Inc. - Pare-brise.....	566.26 \$
44	ABC d'équi-com - Permis autorité des marchés, guichet.....	565.93 \$
45	Alarme Val-d'Or - Service technique bibliothèque.....	753.08 \$
46	Ville d'Amos - Utilisation lieu d'enfouissement.....	7 748.11 \$
47	Atelier KGM - Entretien réparation camion.....	932.42 \$
48	Autobus Maheux - Frais de messagerie.....	67.09 \$
49	Buro Plus Gyva - Fourniture de bureau.....	684.51 \$
50	Toromont Cat - Entretien rétrocaveuse.....	2 561.41 \$
51	Centre de rénovation Barraute - Entretien réparation.....	541.62 \$
52	Dicom Express - Frais de messagerie.....	28.56 \$
53	Distribution Sogitex - Aréna.....	355.72 \$
54	Les Entreprises Hardy - Certificats cadeaux, essence.....	427.50 \$
55	Géoposition - Frais de cadastre place Lebel.....	4 454.37 \$
56	H2lab - Analyse d'eau.....	136.94 \$
57	Kemira Water Solutions - Produits chimiques, alun.....	5 250.63 \$
58	Les Entreprises Ludo - Réparation portes aréna et garage.....	1 303.49 \$
59	Centre du camion - Réservoir camion vidange.....	176.32 \$

60	Millaire & Godbout - Entretien machinerie, garage	583.81 \$
61	MRC Vallée-de-l'Or - Recyclage.....	1 591.94 \$
62	Mécanique Gélinas - Essence camion.....	137.30 \$
63	Les pièces JGR - Pistolet poste ass. Eaux usées	252.91 \$
64	Pompiers volontaires d'Amos - Remplissage bonbonnes	42.00 \$
65	Propane Nord-Ouest - Propane aréna, Hôtel de Ville, garage	2 326.00 \$
66	Roy, Yvan - Frais de déplacement.....	225.00 \$
67	UAP - Entretien camion, machinerie	1 222.30 \$
68	Usinage Lacroix - Entretien camion, borne-fontaine.....	150.40 \$
69	Wolseley Canada - Achat asphalte.....	2 086.11 \$
70	Xylem Canada - Régulateur	615.89 \$
71	Brigade des pompiers - Cartes méchoui	900.00 \$
72	Cayouette, Lilaine - Frais de déplacement.....	45.00 \$
73	La Corporation du Mont-Vidéo - Aide financière	35 000.00 \$
74	Francine Larose - Engrais printanier, conférence Fleurons	275.90 \$
75	Hydro-Québec - Frais électricité.....	6 372.66 \$
76	Info Page - Frais de communication	72.26 \$
77	L'Assiette gourmande - Souper bénévoles bibliothèque, cert. Cadeau	489.43 \$
78	Centre du camion Mabo - Entretien camion vidange.....	316.09 \$
79	Bell Mobilité - Frais de cellulaires.....	796.86 \$
80	Pompiers volontaires d'Amos - Remplissage bonbonnes	78.00 \$
81	Roy, Yvan - Frais de déplacement	90.00 \$
82	Télédistribution Amos - Aréna	42.50 \$
83	Therrien, Alain - Frais de déplacement.....	206.80 \$
84	Zip lignes - Numéro civique	45.88 \$
85	Hydro-Québec - Frais électricité aréna	10 194.63 \$
86	Télébec - Aréna.....	105.62 \$
87	Télédistribution Amos - Aréna	113.83 \$
88	Therrien, Raymond - Entretien ménage aréna	424.50 \$
89	Stébenne, Michel - Bottes de travail	80.47 \$
90	Réseau québécois villes et villages - Avis de cotisation	63.00 \$
91	Cayouette, Lilaine - Frais de déplacement.....	90.00 \$
92	Centre de rénovation Barraute - Certificat cadeau	50.00 \$
93	Profertil - Traitements pelouse.....	2 633.00 \$
94	Therrien, Alain - Frais de déplacement, immatriculation	285.31 \$
95	Pages Jaunes - Placement en ligne.....	31.73 \$
96	Socan - Hôtel de Ville.....	111.07 \$
97	Horizon mobile - Programmation	40.24 \$
98	Pages Jaunes - Placement en ligne.....	95.19 \$
99	Fidema Groupe Conseils - Assurances responsabilité	811.00 \$
100	Association forestière - Adhésion 2019	100.00 \$
101	Chayer, Guy - SAQ Aréna	584.31 \$
102	Hardy, Marc - Mise à jour annuelle au REQ	35.00 \$
103	Municipalité de Barraute - Frais de poste, petite caisse.....	964.26 \$
104	Intermarché Barraute - Certificat cadeau, divers	419.48 \$
Total.....		220 268.64 \$

Correspondance

Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Avis de convocation

Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue invite ses membres à l'assemblée annuelle qui se tiendra le mardi 11 juin 2019 au Théâtre Meglab de Malartic à 19 h. Un bilan des activités réalisées en 2018-2019 et les priorités pour 2019-2020 seront présentés. L'élection du nouveau conseil d'administration sera effectuée ainsi que l'octroi de la bourse de la Fondation.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Avis de convocation

L'assemblée générale de Tourisme Abitibi-Témiscamingue se tiendra jeudi le 27 juin à 14 h au motel Le Noranda Hôtel et Spa à Rouyn-Noranda. Des élections auront lieu lors de l'assemblée.

Liaison Justice – Avis de convocation

L'assemblée générale annuelle de Liaison-Justice aura lieu le 6 juin à 17 h au Restaurant Moulin Noir à Rouyn-Noranda. Lors de l'assemblée les sujets suivants seront à l'ordre du jour : gestion des affaires courantes de l'organisme, priorités 2019-2020 et élection du nouveau conseil d'administration.

MRC Abitibi – Service de prévention incendie

Le Service de prévention incendie transmet un message de prévention concernant les brûlages du printemps. Les publications ont été publiées sur Facebook et site internet.

Ville de Matagami – Dessercom

La Ville de Matagami transmet une copie conforme de la résolution transmise à la Commission municipale concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxe foncière par Dessercom inc.

CLD – Communiqué de presse

Le Centre local de développement a dévoilé ses résultats de l'année 2018 lors de son assemblée générale annuelle tenue le 30 avril 2019.

MRC Abitibi – Collecte des matières organiques

La collecte des matières organiques a débuté dans la semaine du 27 mai pour les municipalités d'Amos, Berry, Champneuf, La Motte, La Morandière, Launay, Preissac, St-Dominique du Rosaire, St-Mathieu d'Harricana, Sainte-Gertrude Manneville, Trécession et le TNO Lac-Chicobi.

MRC Abitibi – Ilots de récupération subventionnés

Un programme d'aide financière pour récupération hors foyer peut être disponible, le programme exige l'achat d'un minimum de 25 îlots, la MRC offre la possibilité d'achats regroupés pour les municipalités.

Société de l'eau souterraine A.T. – Recensement

La SESAT effectue le recensement des consommateurs d'eau industriels et commerciaux de plus de 20 m³ par jour approvisionné par aqueduc en Abitibi-Témiscamingue. Le projet de Cadre de gouvernance sur la mise en valeur de l'eau en Abitibi-Témiscamingue se basera sur le portrait obtenu à ce recensement.

Corporation de développement économique de Senneterre – Invitation

Une conférence de presse annonçant les dates des croisières ferroviaires Senneterre-Amos a eu lieu le 28 mai à 10 h à la Gare de Senneterre.

Maison du tourisme d'Amos – Lancement de la saison estivale

Le lancement de la saison estivale 2019 d'Amos-Harricana a eu lieu le 15 mai à St-Félix-de-Dalquier. Le guide touristique local y a été présenté.

Desjardins Assurances – Mise en demeure

Avis de responsabilité suite à refoulement pour la propriété située au 420, 12^e Avenue le 10 mai dernier, à transmettre aux assureurs de la Municipalité.

Support aux aînés – Maladie d'Alzheimer et sécurité à domicile

Informations sur des moyens de maintenir un environnement sûr, pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée.

Ministre responsable des aînés et proches aidants – Programme MADA

Invitation à participer à l'appel de projets d'ici le 19 juin afin d'obtenir une aide financière pour réaliser des politiques et plans d'action en faveur des aînés. De nouvelles initiatives verront le jour, dont l'organisation de rencontres régionales et journées thématiques à l'intention des acteurs municipaux et instauration de nouveaux services d'accompagnement en matière d'aménagement et d'habitation.

Bell – Nouveaux tarifs pour les appels interurbains internationaux

Nouveaux tarifs pour les appels interurbains internationaux à compter du 16 juillet 2019, les nouveaux tarifs sont disponibles sur le site internet bell.ca/appelsinternationaux.

Collectivités en fleurs – Mai 2019

Réception du journal de collectivités en fleurs, édition de mai 2019.

CN – Le CN dans votre collectivité Édition 2019

Réception de la publication « Le CN dans votre collectivité », Édition 2019.

Recyc-Québec – Transmission des données

Rappel de Recyc-Québec de compléter la déclaration annuelle au Portail GMR afin d'obtenir la compensation pour les matières recyclables accompagnée du rapport signé du vérificateur externe.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe sur les démarches d'acquisition des infrastructures de la Corporation du Mont-Vidéo, M. Therrien explique que la Municipalité est à l'analyse de la situation et qu'advenant la poursuite de démarches, des consultations citoyennes auront lieu.

Des informations sont demandées au sujet des coupes de bois et des permissions de récolte pour le bouleau. Les secteurs pour lesquels le questionnement est soulevé sont des lots intramunicipaux. Les règles appliquées seront vérifiées auprès du service forêt de la MRC Abitibi.

Une citoyenne demande des informations concernant les décisions de pavage du Rang 5. Des vérifications et suivis de la situation seront effectués et les informations seront transmises à celle-ci.

Des citoyens informent d'une problématique sur la rue Principale Nord concernant l'inondation de terrains et la désuétude de l'asphalte. Une demande d'analyse de la situation sera transmise aux travaux publics.

TRAVAUX MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

CALENDRIER DES TRAVAUX

Aucun nouveau calendrier n'est présenté.

SUIVI

FONDS CULTUREL DE LA MRC ABITIBI – MUSEE DE L'AUDIO

La demande d'aide financière pour le projet « Musée de l'audio » a été acceptée dans le cadre du programme Fonds culturel de la MRC Abitibi. Un montant de 2 325\$ a été accordé.

PROJET SERRE

L'annonce officielle du projet serre intergénérationnelle et entrepreneuriale a été réalisée lors de l'activité Méchoui, le 25 mai dernier. Différents partenaires ont collaboré à la réalisation du projet.

2019-0603-089

SITE PRECIBOIS

Pour ce point et cette décision, monsieur Dave Bourque, conseiller, mentionne l'apparence de conflits d'intérêts. Il ne prend part à la décision et ne tente aucunement d'influencer les autres membres du conseil municipal en se retirant et quitte la salle à 20 h 30.

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d'une offre de vente des équipements et bâtiments du site Précibois, lot # 5 379 386 ;

Attendu que des demandes de vérification ont été effectuées auprès du Ministère de l'Environnement ;

Attendu que la Municipalité a besoin d'espace supplémentaire pour l'entretien et le remisage des équipements ;

Attendu que la Municipalité de Barraute devra mettre en place un projet de plateforme de compostage ;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu de poursuivre les démarches d'acquisition en mandatant Me Sylvie Gagnon, notaire à produire un contrat d'achat du lot # 5 379 386, ancien site de Précibois conditionnellement à la vente du garage municipal de la Municipalité de Barraute et de mandater et autoriser M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier et M. Yvan Roy, maire à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet

M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier et M. Yvan Roy, maire sont également autorisés à procéder aux démarches de vente du garage municipal, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet.

RENCONTRE ENTRE LES MAIRES – SERVICE INCENDIE

Une rencontre entre les maires s’est déroulée au sujet du service de prévention incendie sur le territoire de la MRC Abitibi.

CIRCUIT RELIGIEUX

Une cloche et présentoir expliquant l’histoire religieuse de la municipalité seront installés dans le cadre de circuit touristique du patrimoine religieux développé par Tourisme Harricana.

CORRECTIF EAU PLUVIALE 2^E RUE OUEST

Les coûts approximatifs pour des travaux correctifs de la 2^e Rue Ouest sont présentés.

MTQ – TRAVAUX ETE 2019

Le Ministère des Transports a transmis la liste des travaux qui seront réalisés au cours de l’été 2019 sur le territoire de la municipalité.

RESEAU BIBLIO – PROJET FAAR

Le Réseau Biblio transmet les détails de la subvention du projet FAAR.

AUTRE INFORMATION

Aucune autre information n’est ajoutée.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

Aucune information.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

Conformément aux dispositions de l’article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 3 juin 2019, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 3 346 121 \$ et les charges pour l’ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers et l’amortissement des immobilisations, s’élèvent à 3 400 909 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent (déficit) de fonctionnements à des fins fiscales (291 586 \$).

De plus, l’excédent accumulé non affecté, au 31 décembre 2018 se chiffre à (547 119 \$). Pour cette même période, l’excédent affecté se situe à 44 285 \$.

Au 31 décembre 2018, l’endettement total net à long terme pour l’ensemble de la municipalité atteignait 3 238 601 \$.

Les principales réalisations de l’année 2018 sont :

- Fin des travaux de construction du bâtiment multiservice;
- Fin des travaux de prolongement du réseau d’égout (3 sorties);
- Changement de l’éclairage à l’aréna;
- Projet jeux d’eau (apport municipal en matériel et ressources humaines);
- Projet gicleurs au Pavillon d’hébergement (apport municipal en matériel et ressources humaines);

- Travaux majeurs pour le changement de la pompe principale alimentant la Municipalité en eau potable;
- Diagnostics en Ressources humaines pour le bien-être et conditions de travail des employés;
- Travaux de la 9e Avenue (égout et pluviale);
- Travaux de pavage dans le Rang 2 Est-Ouest, Rang 5, 1re Avenue, 2e Avenue et 2e Rue Ouest;
- Réparation de fossé, secteur Mont-Vidéo
- Travaux de débroussaillage dans le secteur rural (Traverse 5-7, Traverse 7-9 et chemin du Lac Fiedmont).

Le maire
Yvan Roy

2019-0603-090

RAPPORT ANNUEL 2018 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Attendu que le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

Attendu qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

Attendu que la Municipalité de Barraute a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2018, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le rapport annuel 2018 tel que présenté.

OFFRE DE SERVICE – RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE SUD

Décision reportée à une prochaine assemblée.

OFFRE DE SERVICE – INSPECTION D'ÉGOUTS ET MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

Décision reportée à une prochaine assemblée.

2019-0603-091

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance d'une demande d'une citoyenne pour une modification au règlement de zonage;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu de transmettre le dossier au comité consultatif d'urbanisme afin d'avoir leurs recommandations à ce sujet.

2019-0603-092

DEMANDE DE MODIFICATION À LA TAXATION

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de modification pour la taxation appliquée à sa propriété puisque l'usage est un chalet;

Attendu que la méthode de taxation est appliquée à l'ensemble de la population selon le règlement de taxation;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu qu'aucune modification ne soit portée à la taxation.

2019-0603-093

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Avis de motion est donné par le conseiller M. Dave Bourque, que lors d'une prochaine assemblée, il sera présenté un projet de règlement d'emprunt pour la consolidation du déficit accumulé au 31 décembre 2018, en vertu de l'article 957.4 du Code municipal.

2019-0603-094

PROJET – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 291 589 \$ POUR LA CONSOLIDATION DE DÉFICIT

Lecture faite, il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le projet de règlement # 159 « Règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 291 589 \$ pour la consolidation de déficit » avec correctifs au 1^{er} alinéa.

APPUI - MHAR

Un avis de conformité aux autorités concernées est à vérifier.

2019-0603-095

TRAVAUX DE DÉDOMMAGEMENT CITOYEN

Attendu qu'une entente et que des mesures de correction ont été définies et que deux lettres ont été envoyées détaillant les travaux de correction pour la propriété située au 700, 3^e Rue Ouest ;

Attendu que les dommages ont été effectués lors de travaux compensatoires effectués par l'entrepreneur Construction Ubic et que la Municipalité s'est engagée par lettre en date du 14 septembre 2018 à finaliser les correctifs détaillés à cette entente ;

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que les correctifs détaillés aux deux lettres soient les éléments comprenant l'entente, ceux-ci seront effectués et le dossier est clos, aucune demande supplémentaire ne sera acceptée.

ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2019

Le directeur général M. Alain Therrien remet à titre d'information aux Membres du Conseil, une copie des états financiers en date du 30 avril 2019. Ceux-ci sont invités à consulter le document et il sera disponible pour répondre à leurs questions à tout moment.

DÉMARCHES ACQUISITION INFRASTRUCTURES – CORPORATION DU MONT-VIDÉO

Dossier en attente d'informations supplémentaires.

2019-0603-096

OFFRE DE SERVICE – ALIMENTATION/DISTRIBUTION EN EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de service de SNC Lavalin concernant l'audit des systèmes d'alimentation et distribution en eau potable et traitement des eaux usées;

Attendu qu'une évaluation des systèmes est nécessaire à l'analyse des infrastructures de la Corporation du Mont-Vidéo;

Il est proposé M. Dave Bourque, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu d'accepter l'offre de service, réf. : 661753-1061-41GB-0001_0 de SNC Lavalin au montant forfaitaire de 16 025 \$.

PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES

Attendu qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

Attendu que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

Attendu que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

En conséquence, il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a) d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b) d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat, qui n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujéti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM;
- c) d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant aux droits de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : alain.therrien@cableamos.com, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a) Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b) Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c) S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM.
- d) Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e) Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f) Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1) lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

2019-0603-098

FESTIVITÉS FOIRE DU CAMIONNEUR - RESTAURATION

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de La Foire du camionneur de Barraute pour l'ouverture du restaurant de l'aréna lors des festivités en soirée de la prochaine édition;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu d'accepter la demande d'ouverture du restaurant de l'aréna pour les festivités en soirée de la Foire du camionneur du 30 août au 1^{er} septembre 2019.

2019-0603-099

LIBÉRATION DE FONDS DE GARANTIE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Barraute est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro PQM-1440 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2012.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 250 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la municipalité de Barraute y a investi une quote-part de 12 097 \$ représentant 4.84 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée. Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagnée de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Barraute confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Barraute demande que le reliquat de 224 270.39\$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en oeuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Barraute s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2012.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Barraute s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par M. Dave Bourque, APPUYÉ par M. Marc Hardy et unanimement résolu:

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Abitibi-Témiscamingue et Nord québécois dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

La Municipalité de Barraute s'abstient de participer à la campagne de financement de la Fondation québécoise du cancer.

INFORMATIONS DIVERSES

Situation d'urgence – Affaissement 2^e Rue Ouest

Les travaux d'urgence ont été décrétés par le maire, M. Yvan Roy, pour procéder à des travaux de correction compte tenu de l'affaissement de la 2^e Rue Ouest.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne réitère sa demande de vérification des décisions prises concernant la distance de travaux de pavage du Rang 5. M. Therrien explique à la citoyenne que le suivi et recherche seront effectués.

2019-0603-100

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 22 h 03.

M. Yvan Roy
Maire

M. Alain Therrien
Dir. général – Sec. Trésorier